TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ki ali

, le 13 janvier 1955 .-

, de

(1) N° 246 /Sec. 1-d.

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA

P.M.

Ref. n"

See 4/01

A Monsieur l'Administrateur du Territoire

Bijlage Objet Voorwerp

Annexe

KIBUNGO

de et à

Kibungu

Réduction paperasserie.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous rappeler que le nombre de Aettres de transmission doit être réduit au strict minimum.

A titre d'exemple: Il est inutile d'ajouter une lettre de transmission à des pièces périodiques (journaux de route - états de perceptions - déclaration de créance etc.) demandes de transfert d'armés - transfert de véhicules etc.

Je vous prie d'éviter désormais toute paperasserie inutile et de communiquer la présente à tous les membres du personnel sous vos ordres.

Le Résident du Ruanda, a.i. R. BOURGEOIS,

-P.N-

Kigali, le 27 Novembre 1953 .-

## TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

OBJUT:

Réduction de la paperasserie.

No. 5250

Nº 5259/Sec.

5/12/53

A Thursday

Monsieur l'Administrateur de Territoire, Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant, Monsieur l'Agent Territorial Principal,

à KIBUNGU .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que de nombreux Agents dont je ne suis paé le Chef direct m'envoyent leurs déclarations de créance, pour approbation.

Je vous signale qu'en principe les déclarations de créance doivent être visées par le Chef direct pour vérification de l'opportunité et de la réalité des déplacements. Il est d'autre part superflu de faire passer simplement sous mon couvert des déclarations de créance que je n'ai pas à viser .-

Je vous prie de porter le contenu de la présente à la comnaissance de tous les membres du personnel territorial, agricole et vétérinaire .-

Le Résident du Ruanda, F. DESSAINT,

Jeffarut ;